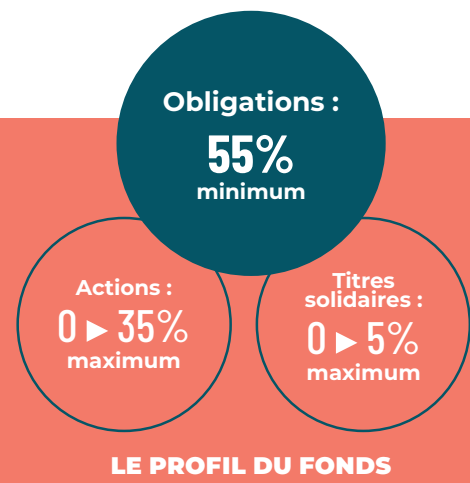


# FAIM ET DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRE\*

Faim et Développement, c'est 30 ans de partage avec ceux qui agissent. Faim et Développement Équilibre\* est un OPC ISR, solidaire et de partage qui permet d'investir de manière diversifiée.



## \*Préambule

Faim et Développement Équilibre\* est un compartiment de la SICAV Choix Solidaire (labelisée ISR).

## Faim et Développement Équilibre en bref...

- Un fonds "multi-actifs" zone Euro et OCDE
- Une logique de don : une fraction de la performance annuelle en euro est attribuée, sous forme de don, à l'organisme bénéficiaire choisi par le porteur
- Une logique de soutien : contribuer au financement des acteurs de l'économie solidaire (5% maximum)
- Une logique d'influence : sélectionner les entreprises les plus performantes d'un point de vue Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG)

## Une gestion engagée

Faim et Développement Équilibre vous permet de reverser une partie des revenus distribuables à l'association bénéficiaire de votre choix. En fonction de vos convictions, vous pouvez ainsi aider l'une des huit associations sélectionnées dans son action au quotidien. Le don permet de bénéficier d'avantages fiscaux, le traitement fiscal dépendant de la

situation individuelle de chaque client et étant susceptible d'être modifié ultérieurement.

L'investissement dans des entreprises solidaires, quant à lui, donne du sens à votre épargne en aidant au financement de projets concrets. Le fonds détient ainsi 5% maximum de titres d'entreprises solidaires non cotées à forte vocation sociale et/ou environnementale. Le fonds intègre enfin, au-delà de l'analyse financière, une analyse des pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) des émetteurs cotés et des États. Cette gestion permet d'encourager les entreprises à progresser dans la prise en compte de ces enjeux et d'approfondir la connaissance des investissements pour une meilleure maîtrise des risques.

## Une gestion dynamique et responsable

Faim et Développement Équilibre est géré de manière active : 55% au moins du portefeuille est investi en obligations dans une optique de prudence et est dynamisé par des actions (maximum 35%). Les placements obligataires prennent la forme d'OPCVM investis en obligations, titres de créances négociables instruments du marché monétaire, libellés en euros, émis par des entreprises privées ou un État souverain de la zone Euro, sélectionnés selon le filtre ISR Intensité 3 d'Ecofi (cf verso).



Donner du sens à son placement en aidant au financement d'entreprises solidaires qui agissent au quotidien."

**Miguel Rodrigues,**  
Gérant éthique et solidaire

Gérant depuis 2008

\*\*L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique du portefeuille au cours des 5 dernières années. Le fonds est classé dans la catégorie 4 en raison de son exposition aux marchés actions et obligations des zones Euro et OCDE. Son profil de rendement /risque est médian.

## PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

### 1 Sélection de l'univers d'investissement

- ▶ **Univers initial** : valeurs européennes (actions et obligations).
- ▶ **Filtre ISR** :
  - Exclusions sectorielles (armements controversés, tabac, jeux, charbon) et des paradis fiscaux ;
  - Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG (Vigeo Eiris) et selon la Méthode I-Score ;
  - Gestion des sociétés controversées.

### 2 Notation des valeurs

#### Critères de l'évaluation

- ▶ **Analyse financière** pour les émetteurs cotés qui privilégie des critères de long terme : recherche, transparence des comptes, qualité et fiabilité du management...
- ▶ **Analyse des émetteurs solidaires** : secteur d'activité et concurrence ; organisation et management ; situation financière ; utilité sociale et environnementale.

### 3 Construction du portefeuille

Elle dépend :

- de notre processus d'allocation d'actifs qui caractérise le régime économique et détecte les thèmes d'investissement ;
- de la note fondamentale et de la note ISR ;
- de l'appréciation du risque valeur et du risque marché / secteur.

**Le filtre ISR Intensité 3 exclut ≈ 60% de l'univers d'analyse ESG.**

## LA GESTION ET LE SUIVI DU RISQUE

- L'achat et la pondération des titres en portefeuille dépendent de la rémunération et du risque de l'émetteur.

### AGIR

Faim et Développement, à travers ses différents compartiments, permet de reverser, sous forme de don, une partie des revenus ou de la performance à un organisme bénéficiaire de son choix.

Le montant du don est lié à l'objectif de performance du fonds : plus le fonds obtient de performance, plus de don peut être important.

Ainsi, en 30 ans, les trois compartiments de Faim et Développement ont permis de collecter près de 25 millions d'euros de dons, au bénéfice notamment de la SIDI, filiale du CCFD-Terre Solidaire. Cette association propose un appui financier et technique à des structures financières de proximité offrant des services financiers aux populations exclues des circuits bancaires traditionnels.

## + AVANTAGES

- Le 1<sup>er</sup> fonds de partage en France, créé en 1983
- Un fonds triplement engagé : de partage, ISR Engagé et solidaire
- Une gestion "multi-actifs"

## ! INCONVÉNIENTS ET RISQUES

- Risque de gestion discrétionnaire
- Risques actions, taux, durabilité
- Risques de perte en capital, de change
- Risque lié aux investissements solidaires, liquidité, contrepartie

Bénéficiaires du partage : AGIR abcd, Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), La Cimade, Comité Français de Solidarité Internationale (CFSI), Communauté du Chemin Neuf, Frères des hommes, Terre des Hommes

## CARACTÉRISTIQUES

**Code ISIN** : FR0007048327  
**Classification AMF** : FIA de droit français  
**Dépositaire / Conservateur** : Caceis Bank France  
**Valorisateur** : Caceis Fund Administration  
**Société de gestion** : Ecofi  
**Date de création** : 8 novembre 1983  
**Devise de valorisation** : Euro  
**Zone géographique** : Zone Euro et/ ou OCDE  
**Indice de référence** : 75% €STR + 25% EuroStoxx 50

**Conditions de souscriptions/rachats** : Chaque mercredi (J) avant 17h00 à cours inconnu - Règlement J+1

**Valeur initiale de la part** : 152,45 €

**Frais de gestion** : 0,50% TTC maximum de l'actif net

**Frais de gestion indirects** : 1,0196% TTC maximum de l'actif net

**Commissions de souscriptions / rachat** : Néant

**CONTACT : +33 (1) 44 88 39 00 - [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr)**

**Document non contractuel.** Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.

Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé pour l'Investisseur ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 22 rue Joubert - 75009 Paris ou sur notre site internet [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr). Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.